

Aubervilliers, le 6 Novembre 2008

Sec/AV/SM/C/R/37/08

A l'attention de Mmes & MM. Les Présidents

- d'Association Spécialisées de Race
- de Sociétés Canines Régionales

### **ENGAGEMENTS DANS LES EXPOSITIONS CANINES**

Madame la Présidente  
Monsieur le Président,

Je vous demande de bien vouloir prendre note et informer vos adhérents de ce qui suit :

Les chiens « **en cours d'inscription au LOF** » ayant plus de 6 mois ne seront plus admis dans les expositions et leur engagement doit être refusé.

Pour les expositions canines nationales, pourront être engagés, les chiens d'apparence de races dans le seul but de confirmation pour une inscription à titre initial. Ils ne pourront donc être inscrits qu'à une seule exposition.

Les inscriptions au Livre des Origines Français sont faites au jour le jour, il n'est donc plus question d'admettre un chiot de plus de 6 mois avec les mentions « en cours d'inscription » « L.O.F. en cours », « dossier SCC en cours », etc.....

Cette décision n'est que la simple application du règlement des expositions. Il n'y aura donc plus de tolérance.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments très distingués.

**André VARLET**  
Directeur des Relations Institutionnelles